

NOTICE EXPLICATIVE POUR REMPLIR LE FORMULAIRE « CONTRAT DE DEMANDE DE LICENCES EN LIGNE »

INFORMATIONS GENERALES

- ✓ Votre demande doit être correctement remplie, au stylo noir et lettres capitales
- ✓ Pour que votre demande soit enregistrée, vous devez remplir l'ensemble des informations du formulaire et produire la copie des pièces demandées
- ✓ Toute demande incomplète ou non signée ne pourra être traitée : nous vous invitons donc à vérifier l'exactitude de votre déclaration.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le service licence :

- Par mail à : licences@ffkarate.fr
- Par téléphone au : 01.41.17.44.46 (du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30)

PRECISION CONCERNANT CERTAINES RUBRIQUES DU FORMULAIRE

1. DEMANDE DE LICENCE EN LIGNE – EXEMPLAIRE CLUB / EXEMPLAIRE FFKDA

La demande doit obligatoirement être signée par le président de l'association.
Dans le cas d'un changement de présidence récent, si ce dernier n'a pas été précédemment signalé à la fédération, merci de joindre les documents suivants à votre demande :

- Procès-verbal d'assemblée générale attestant de ce changement
- Récépissé de déclaration de modification en préfecture (ou attestation du tribunal d'instance).

ATTENTION : Dans le cadre d'une association omnisport :

- la demande devra être validée et signée par le président de l'omnisport.
- la demande engage l'**ensemble des sections** affiliées sous le même numéro à saisir leurs licences en ligne et à les régler par le même mode de paiement.

« Adresse de correspondance »

Vous devez renseigner très précisément cette rubrique. Dès validation du contrat, cette adresse devient l'adresse unique de correspondance de votre club.

« Email du président »

Cette adresse devra être lisiblement indiquée : vous recevrez à cette adresse email votre code utilisateur et votre mot de passe, dès l'enregistrement de votre demande.

« Choix du moyen de paiement »

Vous devez obligatoirement choisir un seul moyen de règlement

Dans le cas d'un prélèvement automatique, vous devez obligatoirement joindre à votre demande :

- Le formulaire « **MANDAT de Prélèvement SEPA** » dûment complété (voir partie 2).
- Le **Relevé d'Identité Bancaire** (R.I.B.), **Postal** (R.I.P.) ou de **Caisse d'Epargne** (R.I.C.E.) correspondant.

« Accès supplémentaire »

Le président du club a la possibilité de désigner une autre personne habilitée à saisir les licences, via le cadre prévu à cet effet.

Pour que ce deuxième accès soit accordé, l'ensemble des informations devra être correctement renseigné.

Cette demande d'accès supplémentaire est facultative.

REMARQUE IMPORTANTE

Vous devez obligatoirement compléter et retourner les deux exemplaires du formulaire : **EXEMPLAIRE FFKDA** (formulaire bleu) et **EXEMPLAIRE CLUB** (formulaire jaune).

Ces deux documents seront signés par le président de la fédération : l'EXEMPLAIRE FFKDA sera conservé par les services fédéraux et l'EXEMPLAIRE CLUB vous sera retourné, à l'adresse de correspondance précédemment renseignée.

2. MANDAT de Prélèvement SEPA

Le MANDAT de Prélèvement SEPA ne doit être rempli et retourné que si le CLUB fait le choix du règlement par **PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**.

Pour être validé, vous devez remplir les champs marqués d'une étoile *.

NB : « Les coordonnées de votre compte » : il s'agit des codes IBAN et BIC indiqués sur le R.I.B. à transmettre avec votre contrat